



AUTO-ÉCOLE PHILIPPE
PERMIS : AUTO-MOTO-BATEAU
Agrément n° E0306704790
N° formation continue : 42670419067
Siret : 439450891



52, rue Principale – Schiltigheim – 03.88.83.42.92

Email: autoecolephilip@gmail.com

Critère 2.2 :

PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT ET D'ÉVALUATION

PROCÉDURES D'ÉVALUATION

AVANT LA FORMATION

Avant la signature du contrat de formation, vous devez effectuer une évaluation de départ.

Cette évaluation est obligatoire par l'arrêté du 5 mars 1991.

Elle permet d'estimer le nombre d'heures dont vous aurez besoin pour obtenir votre permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage.

Elle est réalisée informatiquement, dure 50 minutes et porte sur les facultés cognitives :

- concentration, coordination motrice, largeur champs de vision, attention partagée, prévention des risques connaissances du véhicule.....

En fonction du résultat, un nombre prévisionnel d'heures de formation est estimé.

Vous pouvez accepter ou refuser l'estimation du nombre d'heures de formation et indiquer votre choix à la baisse ou à la hausse sur la fiche de notation.

L'évaluation est signée par vous ou votre représentant légal et par l'enseignant.

Chaque partie conserve un exemplaire.

Un devis détaillé vous est proposé et si vous l'acceptez, le contrat peut être signé.

À savoir que le volume de formation défini suite à cette évaluation est susceptible d'être modifié en fonction de votre progression.

AU COURS DE LA FORMATION

Durant la formation, pour évaluer votre autonomie sur les compétences indiquées dans votre programme de formation, au moins un bilan de vos compétences est organisé permettant éventuellement de réactualiser le volume d'heures défini lors de l'évaluation de départ.

EN FIN DE FORMATION

Un enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen.